

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

Vendredi 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Jean-Luc MATHE, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Guillaume VIDAL.

Pouvoir : Néant

Absents : Daniel SENIE

Secrétaire de séance : Guillaume VIDAL

Date de convocation du conseil municipal le 16.03.2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : **10**

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : **10**

Délibération n°05 20032026_05

OBJET : Désignation des représentants du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly (SIVOM).

Le Maire informe rappelle que conformément aux articles L. 5211-7 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret,

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votant : 10

Majorité absolue : 6

DELEGUES TITULAIRES :

Jean-Luc MATHE 10 Voix

Fabrice LAVALLARD 10 Voix

M. Jean-Luc MATHE et Mr Fabrice LAVALLARD sont élus délégués titulaires.

DELEGUES SUPPLEANTS :

Bruno VALIENTE 10 Voix

Giuditta MARCQ 10 Voix

Mr Bruno VALIENTE et Mme Giuditta MARCQ sont élus délégués suppléants.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire – Bruno VALIENTE

